

SINGULIER, IÈRE

adj., représente (fin XIIIe S) la réfection par changement de suffixe de singulier, singiler (v.1190, qui correspond à l'ancien provençal singular (v.1140), emprunts au latin classique singularis «unique, isolé, solitaire», «qui se rapporte à un seul», d'où en grammaire «nombre singulier» (singularis numerus) et «unique en son genre, extraordinaire, rare». L'adjectif latin dérive de singuli «un par un», employé comme distributif («chacun un») et pour «chacun en particulier», lui-même pluriel de singulus «isolé». Le premier élément de singulus se rattache à une racine indoeuropéenne sem désignant l'unité et marquant l'identité (ensemble, similaire, simple, sicère); le second élément n'a pas d'origine claire.

L'adjectif apparaît en grammaire (v.1190, singulier) «qui concerne un seul individu», opposé à pluriel. Il s'applique aussi à ce qui n'appartient qu'à un seul (Cf. individuel), acception qui ne devient usuelle qu'au XVIIeS et dont relève la locution courante combat singulier «entre une personne et un seul adversaire» (1578 ; bataille singulière en 1512). Il s'est employé à l'époque classique au sens de «rare, excellent» (1538) et qualifie ce qui est différent des autres (1549), d'où par extension (1660) ce qui excite l'étonnement, est extraordinaire. Il s'emploie de façon positive ou négative, en parlant d'une personne ou d'une chose. En français classique (mil. XVIIeS) singulier qualifie une personne qui affecte d'être différente des autres; avec une valeur affaiblie, il signifie «bizarre, excentrique» et, en parlant d'une chose, «inexplicable». C'est l'idée d'unicité qui est reprise en sciences dans point singulier «point qui présente des caractères propres à lui seul» (1754).

Le dérivé SINGULIÈREMENT adv. s'est employé, encore à l'époque classique, aux sens de «séparément, uniquement» (v.1190, singuleirement) et de «personnellement» (1317). Il signifie «en se distinguant 'des autres), principalement» (XIVeS) et avec une valeur affaiblie « beaucoup» (1580). Il a aussi la valeur plus forte «d'une manière étonnante, remarquable ou bizarre» (1680), mais est littéraire et un peu archaïque dans cet emploi.

Plusieurs mots de la famille sont formés à partir du latin ou empruntés.

SINGULARITÉ n. f. (V 1190, singularité; fin XIVe S, forme moderne) est emprunté au bas latin singularitas «le fait d'être unique» d'où «nombre singulier», «unité», dérivé de singularis. Le nom, qui désigne ce qui rend une chose ou une personne rare exceptionnelle, s'emploie spécialement (fin XIIe S) surtout dans la langue classique pour «excellence»; ce sens est sorti d'usage. Par opposition à pluralité, il signifie (v 1200) «caractère d'une personne, d'une chose qui est unique», surtout dans des emplois didactiques, par exemple en linguistique pour «trait distinctif du singulier» (1904) reprenant une valeur ancienne du mot (1411). Il désigne aussi une valeur ancienne du mot (1411). Il désigne aussi (1544) le caractère de ce qui est insolite, bizarre, spécialement pour parler de manières de penser, de parler plus ou moins étranges (av. 1650). SINGULAIRE adj, emprunt (1314) au latin singularis «isolé», «particulier», doublet populaire de singularis est introduit avec le sens de «particulier», sorti d'usage. Repris en logique (XXeS), il s'applique à ce qui concerne une seule proposition, et s'oppose à binaire, ternaire. SINGULARISER v. tr. dérivé savant (1511) du latin singularis, a signifié «traiter (un chapitre) dans le détail». Il correspond à «distinguer des autres par qqch de peu courant» (1555), aussi en emploi pronominal se singulariser (1670), aujourd'hui péjoratif (1718) et opposé à se distinguer. Le dérivé SINGULARISATION n.f. (XXeS) est didactique. SINGULATIF, IVE adj, dérivé savant (1921) de singulus, est un terme didactique de linguistique, appliqué à un élément de langage qui caractérise un individu en l'opposant à un ensemble, à propos des langues slaves.

SINGULET n. m. autre dérivé savant de singulus (1926) d'après des mots comme octet, désigne en physique un électron unique responsable de certaines liaisons chimiques, puis (1956) une raie spectrale qui reste unique avec les spectrophes de grand pouvoir séparateur.

ORIGINE

n. f. est emprunté (1470) au latin *originem*, accusatif de *origo*, inis « source » (*origo fontuim*), figurément, surtout dans la langue poétique, « race », et, appliqué à une personne, « ancêtre : fondateur ». Au pluriel, *origines* donne son titre à un ouvrage historique de Caton. Le mot est dérivé de *oriri* « se lever (surtout d'un astre) », « s'élaner hors de » et « naître » (orient).

Origine a supplanté l'ancien français *orine* (1138), son doublet hérité, de formation populaire. Il désigne le point de départ de la naissance d'un individu, d'une famille, d'une race, généralement en emploi qualifié, par exemple dans d'excellente origine, de haut rang et royale origine (1470). Par extension il s'applique à des animaux (1611) et, par figure, au temps, au milieu d'où vient une chose (ainsi dans origine d'un mot, 1677) et, spatialement, au point de départ de ce qui est envoyé (1811, certificat d'origine). Il est employé spécialement en géométrie à propos du point de référence à partir duquel on mesure les coordonnées (1679). Le mot désigne également le commencement, la première apparition ou manifestation d'une chose (1541, Calvin). En ce sens, il est aussi employé au pluriel, les origines désignant les commencements, les formes anciennes d'une chose qui se modifie (1650, Ménage, dans le titre *Les Origines de la langue française*). À partir du XVIIeS, le singulier désigne ce qui explique l'apparition, la formation de qqch, d'un fait nouveau (1611). Il est alors employé soit à propos d'une origine que l'on peut situer dans le temps (être l'origine de, 1671), soit avec une nuance causale qui le rend proche de cause, sans fixer un moment dans le temps.

Le mot n'a pour dérivé français que le verbe moderne *S'ORIGINER* v.pron. (v. 1968) « faire remonter son origine à ». Mais les dérivés latins de *origo* ont donné trois adjectifs usuels, dont deux restent en rapport sémantique étroit avec origine. *ORIGINAIRE* adj. est emprunté (1524) au dérivé bas latin *originarius* « indigène, qui vient de », également « dont la condition personnelle est déterminée par la naissance » et « primitif », adjectif substantivé pour désigner le tenancier héréditaire de condition servile. *Originaire* a d'abord eu le sens de « primitif, qui existait à l'origine », de nos jours surtout réservé à *originel*. Il signifie ensuite « qui tire son origine de » (av. 1565) en parlant d'une chose, d'une personne, d'une plante ou d'un animal, puis qualifie un caractère que l'on tient de son origine, de sa naissance (1636). Son dérivé *ORIGINAIEMENT* adv. (1532) est partiellement synonyme de *originellement*. *ORIGINEL*, *ELLE* adj. est emprunté (fin XIIIeS) au latin impérial *originalis* qui a également donné *original* (ci-dessous), ce qui explique l'interférence des deux mots en français. *Originel* est d'abord attesté sous son acception religieuse, dans *faute originelle* et *péché originel* (fin XIVeS). Il exprime l'idée de « qui date de l'origine, qui vient de l'origine ». Son dérivé *ORIGINELLEMENT* adv. (1520), d'abord *originelment* (1369) « dès l'origine, à l'origine », synonyme de *originellement*, est plus usité.

Le troisième adjectif, *ORIGINAL*, *ALE*, *AUX*, a une vie sémantique plus complexe. Il est emprunté (1240) au latin impérial *originalis*, dérivé de *origo* qui signifie « qui existe dès l'origine, primitif » et, à basse époque chez les auteurs chrétiens, « péché originel », aussi « document authentique » et, comme *originarius*, « personne dont la condition juridique est déterminée par la naissance » d'où, par métonymie, « obligations caractérisant une telle condition héréditaire ». En latin médiéval, il est substantivé au neutre *originale* (1976). En français, l'adjectif est d'abord usité dans un contexte religieux comme épithète de péché avant de céder cet emploi à *originel* (ci-dessus). Son emploi pour « d'origine » en parlant d'une chose qui émane directement de l'auteur (1330) a pris une certaine vitalité dans les domaines de l'expression écrite et des arts, d'où les locutions *copie originale* (1594) et *édition originale* (1772). Au XVIIeS, il développe l'idée aujourd'hui dominante de « qui a sa marque propre, unique » (av. 1662, Pascal) et prend la valeur caractérisante de « qui s'exprime d'une manière qui lui appartient en propre » (1691, un auteur original). À côté de cette valorisation, il présente souvent, depuis le XVIIeS, la nuance péjorative de « bizarre, excentrique » avec laquelle il est substantivé (un original, 1657, chez Tallemant des Réaux). *Original* est employé depuis l'ancien français comme nom (1269) pour désigner le manuscrit primitif d'un écrit, à la fois par opposition à copie, traduction et reproduction, selon le contexte. Dans une conception de l'art comme imitation du réel (*mimésis*), il a désigné aux XVIe et XVIIeS un objet ayant servi ou susceptible de servir de modèle à un peintre, à un sculpteur (1563), emploi supplanté par *modèle*. Par suite, il a pris le sens qualitatif de « modèle d'excellence, digne d'être imité », en parlant de personnes ou de choses. Ainsi Furetière cite-t-il Homère et Virgile comme des originaux et Molière comme original en son genre, la comédie. De l'adjectif est dérivé *ORIGINALEMENT* adv. (1376, *originellement*), d'abord employé au sens ancien de « primitivement » (Cf. *originellement* et *originellement* ci-dessus) et seulement enregistré en 1798 avec son sens courant « d'une manière spécifique ». Le nom dérivé, *ORIGINALITÉ* n.f. est attesté une première fois à la fin du XIVe avec l'ancien sens de « lignage, extraction », puis au XVIIeS avec le sens de « qualité d'être original » (1699, d'un ouvrage). Il a conjointement la valeur ironique de « singularité, bizarrerie » (1722).

ORIGINAL n. m. est l'altération, attestée en 1663 (Champlain), de *originac* (1605). Ce mot appliqué à un animal autochtone du Canada, y a été importé par des immigrants basques. En basque, *oregnac* est le pluriel de *oregna* « cerf ».

Original, aux désigne l'élan du Canada.